## សាធារណៈ / Public

Les avocats de M. KHIEU Samphan

Me SA Sovan
Me Jacques VERGES
Me Philippe GRECIA NORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

โซ โฮ ซูกิ ซอกน (Date of receipt/date de reception):

Chambre de première instance
des CETC

M. NIL Nonn

เข้าน (Time/Heure):

เมื่น รู รี ซอกนลูกเก่าเก็น /Case File Officer/L'agent charge / THOU Mony
du dossier:

CANDA M. Jean-Marc LAVERGNE
M. YA Sokhan

Objet: signification en français

Dossier n°: 002/19-09-2007-ECCC/TC

Phnom Penh, le 7 février 2011

Monsieur le Président,

Madame, Messieurs les Juges,

La question de la traduction est au cœur de nos préoccupations, car nous voulons respecter les délais que le tribunal fixe dans le cadre de la procédure sur le fond.

M. Khieu Samphan a choisi le français comme langue de travail et de procédure.

Les délais qui lui sont impartis ne commencent à courir qu'à partir de la notification de la version française des documents. I

Dès lors, si la notification des listes de témoins des co-procureurs intervenait après le mercredi 9 février,<sup>2</sup> nous proposons de déposer notre liste et les résumés des témoignages en même temps dans un souci de cohérence et de bonne administration de la justice, comme il est d'usage devant les juridictions internationales.

Nous vous remercions pour votre avis.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Juges, en l'expression de notre Haute considération.

Me Jacques Vergès

Avocat

Me Sa Sovan

Avocat

Pr. Philippe Gréciano

Avocat

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Demande de prorogation des délais du dépôt des preuves, par. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce qui reviendrait à ce que M. KHIEU Samphan dépose les résumés des témoignages proposés **avant** le dépôt de la liste des témoins, la date de déposition des résumés ayant été fixée au 23 février 2011.